

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Aide financière au
collège Montesquieu
pour l'organisation d'un
voyage à Cracovie-
Auschwitz en mars 2026**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

12/12/2025

Que la convocation du
Conseil a été faite le 28
novembre 2025

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : 29

DEL n° 2025-106

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatre décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à salle du conseil municipal, Hôtel de Ville, à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. HUMBERT, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, M. REMOND, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme GUZIK, M. WALTER, M. CHANDELIER, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, M. FRAISSE

Etaient excusés les conseillers municipaux suivants :

Mme CERIANI donne pouvoir à M. PLANCHE, M. JENNY donne pouvoir à Mme NORDMANN, Mme LOISEAU donne pouvoir à Mme PIRES, Mme DUMITRU donne pouvoir à M. MANAC'H, M. BACARI donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Nicolas MANAC'H pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur Nicolas MANAC'H est désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la Commission plénière du 24 novembre 2025,

En 2025, le collège Montesquieu avait été mis à l'honneur grâce au travail de six élèves de 3^{ème} engagés dans le Concours National de la Résistance et de la Déportation.

Un groupe de 14 élèves sont conviés à participer à un voyage scolaire à Cracovie-Auschwitz du 18 au 19 mars 2026.

Le coût du séjour (transport, hébergement, activités) s'élève à 440,00 € par élève.

Pour réduire le poids financier d'un tel projet pour les familles, la ville de Beauchamp souhaite participer à leur financement à hauteur de 1 400,00 €, soit 100,00 € par élève.

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve une aide financière de 1 400,00 € au bénéfice du collège Montesquieu de Beauchamp pour leur voyage scolaire à Cracovie-Auschwitz du 18 au 19 mars 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le

11 DEC. 2025

Le secrétaire

Nicolas MANAC'H



Le Maire,

Françoise NORDMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20251204-2025-106-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025